

### L'actualité

#### Bilan de santé au travail à 50 ans

L'amélioration de la surveillance médicale des personnels de l'éducation nationale est un des axes du plan d'action académique en matière de prévention des risques professionnels.

##### Quels bénéficiaires ?

L'ensemble des personnels identifiés et invités par les services académiques, l'année de leurs 50 ans (nés en 1962).

##### De quoi s'agit-il ?

La possibilité de passer une visite médicale auprès d'un médecin de prévention de l'académie. Attention, il s'agit clairement d'une consultation de santé au travail afin de déceler d'éventuelles pathologies professionnelles et non d'un bilan de santé au sens entendu par la sécurité sociale.

##### Quelles modalités ?

La prise de rendez-vous est anonyme.

Les agents éligibles et volontaires doivent prendre l'attache de la plateforme téléphonique de la société Abcos Santé (voir rubrique Contacts) pour convenir d'un rendez-vous avec un médecin de prévention de leur académie. A la date et au lieu de visite, l'agent est d'abord reçu par une infirmière qui procède à des examens biométriques, puis par le médecin de prévention.

Celui-ci peut alors solliciter un examen complémentaire spécialisé ou la réalisation d'un bilan sanguin, permettant notamment le repérage de troubles musculo-squelettiques, de la voix, auditifs, anxio-dépressifs.

##### Quand ?

A compter de septembre 2012.

Cette campagne concerne plus de 1200 personnels de l'éducation nationale en activité (tous statuts, fonctions et lieux d'exercice confondus, sauf enseignement supérieur).

### Le DIF

#### Résultats de la campagne DIF 2012-2013

La campagne de Droit Individuel à la Formation 2012-2013 s'est **achevée le 23 mai dernier**. La commission d'instruction des demandes de mobilisation a pris connaissance des **107 dossiers** remontés par la voie hiérarchique auprès de la DRH des services académiques.

Parmi ces demandes, 50 d'entre elles cadrent parfaitement avec l'esprit du dispositif et se voient satisfaites, pour 12 l'an passé. Le DIF y est présenté comme un levier vers une mobilité professionnelle.

Les 57 autres sont écartées aux motifs récurrents qu'elles visent à l'amélioration des pratiques professionnelles ou que les formations qu'elles visent relèvent davantage de la formation statutaire.

Rappelons que le DIF est un droit inter-catégoriel, cette année la répartition des avis favorables couvre l'ensemble des corps de l'Education Nationale : 27 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré, 18 personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré, 5 personnels ATSS.

### Mobilité

#### Les mercredis de la mobilité

Trois rencontres ont eu lieu dans les départements de la Haute-Garonne, du Lot et du Tarn.

Que les établissements soient remerciés de l'accueil offert aux personnels intéressés par la mobilité, ainsi qu'aux animateurs de ces réunions.

Devant la volumétrie des rendez-vous sur cette problématique, la cellule APST (voir rubrique Contacts) a organisé deux nouvelles sessions, l'une destinée aux personnels du **2<sup>nd</sup> degré le 21 juin**, l'autre aux personnels du **1<sup>er</sup> degré le 4 juillet 2012**.

Le public concerné est déjà désigné. Dès la rentrée prochaine, via la prochaine lettre-info RH, de nouvelles dates vous seront proposées dans les autres départements.

### Formation continue - 2nd°

#### Campagne d'inscription aux modules du PAF 2012-2013 – second degré

Accessible à tous les personnels de l'Education Nationale, la campagne ouverte ce mois-ci ne concerne que les **formations à candidature individuelle** et s'effectue par voie télématique via [GAIA](#) (voir rubrique Contacts).

La consultation des différents modules se fait en ligne sur cette interface, à la rubrique Consultation du Plan.

Sont accessibles des formations disciplinaires, des formations transversales concernant la vie de l'établissement ainsi que des formations dédiées aux personnels ATSS.

Clôture générale des inscriptions le **14 septembre 2012**.

NB : date avancée au 6 septembre concernant les préparations aux concours internes d'enseignement, d'éducation et d'orientation (mise à part l'agrégation, pour lesquelles les inscriptions sont closes).

### Pour rappel

#### Mouvement des personnels enseignants du second degré

Les instances consultatives concernant le mouvement intra-académique des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré ont terminé leurs réunions le **mercredi 20 juin 2012**.

Les résultats des demandes de mouvement sont portés à la connaissance des demandeurs à l'issue des instances paritaires disciplinaires (voir rubrique Contacts).

### Contacts utiles

#### ☎ Bilan de santé à 50 ans

Les personnels éligibles et désignés pourront appeler le n° de téléphone dédié à compter du 1er septembre 2012 :  
01 42 27 52 76  
Call Center National

#### ☎ Mercredis de la mobilité

SG/DRH-CAPST  
T 05 61 17 78 52  
[martine.deveza@ac-toulouse.fr](mailto:martine.deveza@ac-toulouse.fr)

#### ✉ Candidatures individuelles au PAF – Second Degré GAIA / Arena

<https://si2d.ac-toulouse.fr>

NB : depuis cette année les inscriptions s'effectuent à l'aide des identifiants et mots de passe de messagerie académique

#### ☎ Mouvement des personnels enseignants, COP, CPE

Résultats individuels accessibles sur [l'profi](#), rubrique Les services / SIAM / Mouvement intra-académique

